

Message du Conseil communal au Conseil général N° 134 du 21 mai 2019

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 178'000.- TTC pour le remplacement du camion Boschung Pony P4 par un nouveau camion Meili M 1300 Beat

1. Considérations générales

Depuis l'entrée en souveraineté de notre commune fusionnée, la voirie est équipée du camion Pony P4 acquis par Bassecourt en 2006.



Aujourd'hui, ce véhicule atteint 14 ans et 2'200 heures au compteur. D'importantes réparations ont dû être réalisées en 2017 et 2018.

Des frais conséquents en entretien et autres potentielles réparations sont à prévoir à très court terme sur ce camion.

2. Considérations particulières

Ce véhicule est une machine à voie étroite et à 4 roues motrices et directrices, limité à 45 km/h. Ces caractéristiques techniques sont indispensables. Il est utilisé pour le salage de l'entier du village de Bassecourt lors des engagements complets des services hivernaux. Lors d'interventions plus ponctuelles, il peut être engagé sur l'ensemble du territoire communal.

Au cours de la belle saison, ce camion est équipé d'une citerne et est donc astreint à l'arrosage des espaces fleuris de notre commune.

Par son gabarit compact, il est également utilisé pour des travaux en milieu confiné, notamment pour l'entretien de nos cimetières.

Egalement, ce camion doté d'une importante charge utile est utilisé pour le transport de diverses marchandises.

3. Procédure

En début d'année des essais de camions similaires mais de marques différentes ont été réalisés.

Le choix s'est arrêté sur le modèle Meili M 1300 Beat, de fabrication suisse et équipé d'un moteur Euro 6C.

Une offre pour ce modèle a été demandée à 3 fournisseurs locaux concurrents.



Une partie des outils équipant l'ancien camion seront conservés et adaptés au nouveau véhicule. Il s'agit de la saleuse, d'une petite lame à neige, de la rampe de lavage et d'un dévidoir de tuyau d'eau.

Il est par contre renoncé à conserver la citerne de transport d'eau actuelle. En effet, cette dernière est usagée et le système de pompe montre des signes de faiblesse. Elle sera remplacée par une cuve antivague de 2000lt, contre 1000 lt actuellement.

La pompe à piston permettra de générer une pression de 60 bar, ce qui permettra d'utiliser cette installation pour des lavages à haute pression (entretien des fontaines par exemple). En outre la fonction d'arrosage de nos espaces fleuris sera assurée par cette même installation.

4. Considérations particulières

Les demandes de devis sont en cours auprès des trois garages agricoles de notre commune. La reprise de l'ancien camion Boschung Pony est une condition fixée aux fournisseurs potentiels de cette nouvelle machine de voirie.

5. Coût de l'investissement

Prix brut +/-	CHF 183'000.-
Reprise Camion Boschung +/-	CHF - 7'500.-
Total 1	CHF 175'500.-
Rabais +/- 6 %	<u>CHF - 10'530.-</u>
Total 2	CHF 164'970.-
TVA 7.7%	<u>CHF 12'702.70</u>
Prix total TTC	CHF 177'672.70

6. Considérations financières

Coût total de l'acquisition	CHF	178'000.-
Recours à l'emprunt	CHF	178'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

7. Financement

La dépense doit intégralement être couverte par voie d'emprunt.

Recours à l'emprunt	CHF	178'000.-
----------------------------	------------	------------------

8. Charges financières annuelles

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Taux d'amortissement selon nouveau décret (durée de vie de 10 ans).

Véhicule au taux de 10 % de CHF 178'000.-	CHF	17'800.-
-------------------------------------------	-----	----------

Charge financière annuelle :

Fonctionnement général

Part de l'amortissement	CHF 17'800.-	
Charge d'intérêts 2.00 % sur (CH)	CHF 3'560.-	CHF 21'360.-

<u>Charge financière annuelle totale</u>	CHF	21'360.-
-------------------------------------------------	------------	-----------------

9. Préavis des Autorités

Le Conseil communal, préavise favorablement ce projet et recommande d'accepter ce crédit de **CHF 178'000.- TTC.**

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Bassecourt, le 2 mai 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard Vallat

Le Chancelier

Raphael Messerli